

Publié le 02 septembre 2014 à 08h18 | Mis à jour à 08h18

## Plus qu'un symbole



Courtoisie

### Pierre Foucher

*L'auteur est professeur à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa.*

#### Le Droit

Pourquoi rechercher une déclaration de bilinguisme officiel pour la capitale du Canada si la loi l'oblige à maintenir une politique linguistique?

Cette question, le maire de la Ville d'Ottawa l'a lancée à tous ceux qui ont récemment réanimé le rêve de voir Ottawa devenir officiellement bilingue. Outre les considérations politiques sous-tendant le fait qu'il pose la question, elle demeure pertinente en elle-même.

Plusieurs intervenants ont offert des réponses; en voici encore d'autres. D'abord, l'aspect symbolique n'est

pas à négliger. Il est depuis longtemps reconnu, partout dans le monde où l'on s'intéresse à la gestion des langues par l'État, qu'une déclaration de langue officielle confère aux gens qui la parlent une légitimité, une fierté et un sentiment d'appartenance plus forts à leur pays.

Voir sa langue reconnue officiellement par un gouvernement, fut-il municipal, signifie que cette langue est acceptée, elle fait partie de la gouvernance, elle sera utilisée par le gouvernement en question, et s'il y en a deux, ce sera sur un pied d'égalité l'une avec l'autre.

Ce n'est pas pour rien qu'en 1974 le gouvernement de Robert Bourassa a fait déclarer le français langue officielle du Québec, que le gouvernement fédéral et celui du Nouveau-Brunswick ont fait de même pour le français et l'anglais dans la Loi sur les langues officielles en 1969, puis dans la Charte canadienne en 1982. Ce n'est pas pour rien non plus que plus de 80% des Américains voudraient que l'anglais soit déclaré langue officielle de leur pays et que la France l'a fait pour le français en 1992.

Bref, c'est un message fort envoyé aux citoyens d'un pays, aux visiteurs et à la communauté internationale.

Comme d'autres l'ont dit avant moi, le maire d'Ottawa n'est pas le maire d'une ville ontarienne comme les autres: c'est le maire de la capitale du Canada. La Ville profite abondamment de la présence du gouvernement fédéral en ses murs, en termes de population bilingue et scolarisée, d'emplois à bon salaire, de revenus de taxe, de vie politique, intellectuelle et culturelle, de fenêtre sur le pays pour tous les visiteurs.

Ensuite, il faut bien appeler un chat un chat et une politique, une politique. Les fonctionnaires aiment bien les politiques, ce sont des outils administratifs fort utiles pour guider l'exercice de la discrétion des employés. Les politiques internes tentent d'injecter de la cohérence à l'action administrative; mais, sauf exception, elles ne créent pas de droit. Il n'y a pas de conséquence à la violation de la politique. Voilà pourquoi un règlement, une loi ou même une modification constitutionnelle sont préférables à une politique.

Or qui dit loi dit juge: la violation d'une loi conduit à des recours judiciaires qui offrent aux justiciables une panoplie de moyens et de réparations aptes à contraindre des gouvernements réticents à respecter la loi. Ainsi fonctionne une démocratie moderne. Parfois, le bâton de la crainte du gendarme agit plus efficacement que la carotte de la bonne volonté pour induire des comportements respectueux des droits garantis. «Dura lex sed lex», disait-on au temps des Romains.

### **L'«ami des francophones»**

La pérennité de la politique actuelle dépend uniquement de la volonté du conseil municipal, où le maire exerce une grande influence de par sa fonction même. Il suffirait d'un conseil moins sympathique aux francophones, avec un maire moins «ami des francophones», et une petite crise budgétaire à la clé, pour réduire la politique à une peau de chagrin. Modifier une politique est bien plus facile que modifier une loi ou une constitution.

Légitimité, effectivité, pérennité: voilà au moins trois bonnes raisons de modifier le statut quo et de rendre Ottawa officiellement bilingue.

© La Presse, ltée. Tous droits réservés.